

# Initiative actualité de protection



**OUI À LA PROTECTION  
contre la sexualisation  
à l'école maternelle  
et à l'école primaire**

**N'inculquez pas  
d'idéologies à des enfants  
en soif de connaissance!**



Docteur Gerhard Steiner,  
Professeur émérite  
Université de Bâle

## Un simple regard sur l'apprentissage – sans idéologie

Outre de nouveaux contenus extrêmement suspects dans l'enseignement scolaire, comme l'éducation sexuelle précoce, d'autres mesures tout aussi singulières attirent beaucoup notre attention: le „Lehrplan 21“ – (plan d'études pour la Suisse alémanique) et, implicites dans celui-ci – l'apprentissage auto-organisé (SOL)», les cours «intégratifs» et l'«enseignement à des tranches d'âge mélangées». Il s'agit là d'entreprises qui attirent étonnamment peu de volontariat.

En maints endroits, leur instauration ne peut se faire que par une énorme pression de la part des autorités, c.à.d., pour parler clair, au moyen d'un harcèlement ciblé des enseignants ou de l'intimidation exercée sur eux par les directions d'établissements ou de l'instruction publique. J'en connais personnellement des exemples. C'est inédit en Suisse, et cela témoigne de politiques éducatives idéologiques très opaques. Il serait simple d'opérer une dé-idéologisation.

Pour cela, il faudrait réfléchir à ce que signifie réellement «apprendre» – un processus qui, bien considéré, consiste en trois phases: d'abord, l'explication conduisant à la compréhension (C), puis la mémorisation (M), et enfin le rappel à partir de la mémoire (R). C, M et R sont intimement liés: le succès de l'apprentissage résulte du produit de  $C \times M \times R$ . Si l'un de ces trois facteurs est carenciel ou nul, le produit tout entier l'est aussi: si on n'a pas compris à cause d'une explication mauvaise ou absente,  $C = 0$ , et par là même, le succès de l'apprentissage  $A = 0$ ! Même chose si  $M = 0$ , par exemple si les élèves n'ont pas eu le temps ou l'occasion de s'imprégner du savoir à assimiler, ou encore si  $R = 0$ , s'ils ne se sont pas exercés au rappel à partir de la mémoire.

# Les idéologies nuisent à l'école obl

**La formation des enseignants doit reposer non pas sur des idéologies ou des dogmes unilatéraux, mais sur «une conception juste et scientifiquement fondée de l'enfant et de l'apprentissage». Voilà ce que prône Judith Barben dans son dernier livre, qui invite à une discussion responsable et franche sur les missions de l'école obligatoire<sup>1</sup>.**

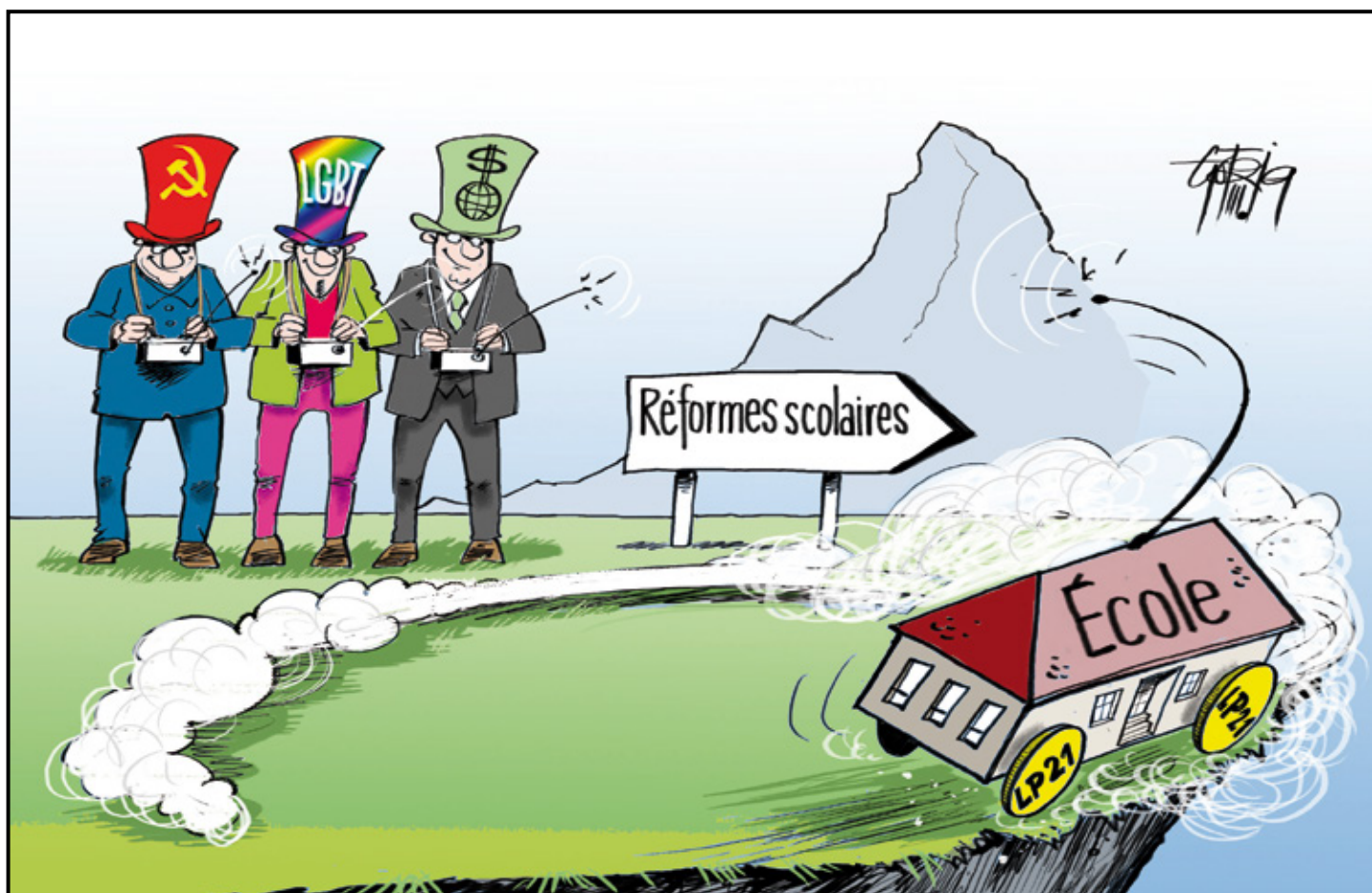
## Des réformes scolaires discutables

Judith Barben montre comment sont apparues de nouvelles théories et méthodes au début des années 1990, telles que les contenus douteux des cours d'éducation sexuelle, les coins douillettes dans les salles de classe, les jeux psychologiques et objectifs d'apprentissage aux contenus dévalorisants. Elle parle d'une vague de «réformes scolaires» qui a d'abord commencé par des «expérimentations volontaires d'écoles», mais qui ont fini «par être imposées sans analyse ni discussion». D'autres «réformes» auraient été lancées dans toute la Suisse: suppression des notes, passage de l'enseignement collectif au travail en groupes, abandon de certains types d'écoles éprouvés, introduction précoce de l'anglais, utilisation d'ordinateurs dès le début de l'école, etc.

## Une façon de faire dictatoriale

Aucune de ces réformes ne serait à l'initiative des enseignants, parents ou citoyens. «Tout a été imposé «d'en haut» aux écoles», explique Judith Barben. Sur ce point, elle rejoint le psychiatre pédiatrique français Maurice Berger<sup>2</sup>, qui fait remarquer que pour la réforme européenne contestée de l'«éducation sexuelle»,<sup>3</sup> personne n'a demandé leur avis aux organismes scientifiques. En France non plus, «ni la Société Française de psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent et Disciplines Associées, ni le Conseil national des universités de psychologie de l'enfant n'ont été impliqués», déclare Maurice Berger. Le schéma privilégié serait visiblement le suivant: «On compterait sur le fait que les médias et les personnalités politiques n'ont pas le temps de vérifier ce qu'on leur raconte.» Et M. Berger d'ajouter: «La méthode des lobbyistes est toujours la même: choisir de passer par l'«Europe» pour s'imposer».

En France aussi visiblement, les décisions se prennent tout en haut de l'échelle concernant les idéologies douteuses à introduire tout en bas dans les écoles. Les critiques sont ignorées, tournées en dérision ou considérées comme des «cercles religieux». Jamais le contenu concret de ces critiques n'est abordé. Cette façon de faire n'existe que dans des dictatures!





# obligatoire et aux enfants

## Les facteurs déclenchants de la réforme scolaire

Judith Barben montre que tout au début, ce sont surtout les représentants des parties écologiste et de gauche qui ont initié ces «réformes scolaires». Ainsi, l'ancien conseiller cantonal vert Thomas Büchi avait loué la Direction de l'éducation du canton de Zurich «pour son approche furtive»: «Pour faire bouger les choses dans notre système scolaire, nous ne pouvons que procéder de manière insidieuse. La Direction de l'éducation a donc adopté la bonne attitude avec sa tactique de guérilla (...).»

Mais J. Barben souligne que le «schéma droite-gauche» en matière de «réformes scolaires» a commencé à vaciller. C'est précisément le démocrate-chrétien et professeur en économie Ernst Buschor qui a introduit les «réformes scolaires» les plus radicales entre 1995 et 2003, en tant que directeur de l'éducation du canton de Zurich. «Un bon nombre d'entre elles (...) de manière insidieuse et à l'insu du peuple...», explique J. Barben.

D'autres réformes de ce type ont été imposées dans toute la Suisse de la même façon.

## Expériences tirées du Lehrplan 21 (plan d'études 21) – des parents témoignent

Judith Barben a écrit en janvier un article<sup>4</sup> sur une mère de Suisse centrale, dont le fils de neuf ans avait été forcé de danser sur un titre obscène en classe sur un rythme «tacata» et était revenu chez lui en pleurant. «Tacata» est une expression vulgaire pour désigner les rapports sexuels, d'après ce que lui avait expliqué une fille espagnole. Celle-ci s'est plainte auprès de l'enseignante, puis à la directrice de l'école, qui lui a promis par écrit que ce type d'incident ne se reproduirait plus.

La mère d'une fille de 11 ans dans une autre école a raconté à J. Barben que sa fille devait lire le livre «Alicia geht in die Stadt», de l'écrivain pour enfants Klaus Kordon, et en présenter un exposé. Quand sa mère a regardé de plus près le livre, elle a constaté qu'il racontait des histoires sinistres d'enfants qui sortent de la misère non pas par leur «intelligence et leur courage», mais par le meurtre et la prostitution. Elle s'est immédiatement plainte et a obtenu gain de cause auprès de l'enseignante, qui avait commandé le livre sans le lire (!). L'écolière de 11 ans eut le droit de choisir un autre livre.

Selon J. Barben, ce type d'incident se multiplie depuis l'introduction du projet Lehrplan 21 et elle renvoie aux affirmations parues dans un article de journal, où les responsables du Lehrplan 21 expliquent que celui-ci vise à préparer les enfants à un «avenir de plus en plus complexe». J. Barben pose

à présent la question provocatrice de savoir si «les proxénètes qui obligent les femmes à se prostituer» font eux aussi partie de cet avenir. Elle va plus loin encore: «Le «Lehrplan 21» doit-il préparer les élèves à un monde qui n'applique plus aucune valeur positive, ne respecte aucune intimité et prône la loi du plus fort?»<sup>5</sup>.

**Docteur en philosophie, Judith Barben-Christoffel** a étudié la psychologie et la pédagogie et travaille depuis près de 40 ans comme enseignante dans des classes primaires et maternelles, éducatrice spécialisée, psychologue et psychothérapeute. Elle déplore la dégradation du niveau de performance de l'école obligatoire depuis les nombreuses «réformes scolaire» introduites depuis les années 1990. J. Barben qui dresse un tableau des conséquences négatives du Lehrplan 21, pense clairement «que l'éducation sexuelle n'a pas sa place dans les écoles primaires». Son dernier livre s'intitule: «Kinder im Netz globaler Konzerne: Der Lehrplan 21 als Manipulationsinstrument» (Les enfants pris dans le filet des groupes internationaux: Lehrplan 21, un outil de propagande), édition Eikos, ISBN 978-3-9524324-2-6.

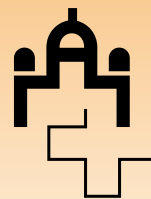


- 1 *Kinder im Netz globaler Konzerne, Der Lehrplan 21 als Manipulationsinstrument, Judith Barben, édition Eikos, disponible uniquement en allemand*
- 2 *Prof. Maurice Berger, cf. n° 21 et n° 22: <https://initiative-de-protection.ch/initiative-de-protection-actuelle/>*
- 3 *Standards de l'OMS pour l'éducation sexuelle en Europe*
- 4 *Basel-Express.ch, 2/2019, taper Tacata*
- 5 *Basel-Express.ch, 2/2019, taper Tacata*

**suite p. 1:** Quiconque, aujourd'hui, écoute les élèves, parents ou enseignants, est effrayé quand il comprend que ce sont précisément les mesures scolaires évoquées ci-dessus qui conduisent à ce que C, M ou R, ou plusieurs de ces facteurs tendent vers zéro – avec les résultats correspondants. C'est là l'érosion rampante affectant notre système scolaire. Pour la combattre, nous devons nous défendre en abolissant ces méthodes d'enseignement.

Gerhard Steiner, Professeur émérite de psychologie (développement et apprentissage) à l'université de Bâle

# Rapport de Berne



Sebastian Frehner,  
conseiller national UDC,  
Bâle

## Mariage pour tous? – Mariage pour personne?

Le 14 février dernier, la Commission des affaires juridiques du Conseil national a décidé de donner suite à l'initiative parlementaire «Mariage pour tous» de Kathrin Bertschy, Conseillère libérale des Verts libéraux. Ainsi, selon la volonté de la Commission

des affaires juridiques, il devra, à l'avenir, être possible que de nouveaux couples, également ceux de même sexe, puissent se marier. Jusque là, ces derniers avaient la possibilité d'un partenariat enregistré.

Celui-ci fut accepté par les électeurs suisses en 2007 avec 58% de Oui. La situation juridique des couples de même sexe fut par là même adaptée, dans divers domaines du droit, à celle des couples mariés. C'est ainsi que jusqu'alors, le couple était, juridiquement, une institution dotée de certains avantages tels que le droit successoral, le droit à la sécurité sociale ou le droit alimentaire, réservé au mari et à l'épouse. Mais le mariage avait et a aussi des inconvénients, en particulier dans le droit fiscal – par exemple: la pénalisation des couples mariés.

Alors pourquoi, maintenant, un «mariage pour tous»? L'égalité des droits dans les principaux domaines du droit est déjà réalisée – donc, une contrainte? Je pense que oui, car avec l'initiative parlementaire «Mariage pour tous», on prépare le terrain pour l'adoption d'enfants et l'extension de la médecine reproductive aux couples homosexuels. La conseillère nationale PS Min Li Marti dit, dans un communiqué de son parti: «Nous appelons maintenant tous les partis et organisations à reconnaître les signes du temps présent et à s'engager, lors de la consultation, en faveur du mariage pour tous, avec les mêmes droits à l'accès à la médecine reproductive pour les couples de même sexe.»

Au vu de cette évolution, à savoir l'ouverture au mariage pour tous et ainsi l'affaiblissement de l'institution du mariage, il faut à mon avis s'engager dans une nouvelle voie: le mariage «étatique» doit être aboli. L'Etat n'a pas à s'occuper de qui partage ma table et mon lit. Au lieu de cela, on peut instaurer des contrats-types réglant la vie commune – et pouvant être conclus par un couple hétérosexuel, gay ou lesbien. La discussion sur le «mariage pour tous» et les plaintes continuelles de toutes les minorités imaginables à cause de prétendues discriminations appartiendraient ainsi définitivement au passé.



Mais qu'en serait-il alors de ceux qui voudraient continuer de se marier? Cela devrait rester possible, **mais seulement à l'église, et non plus devant des officiers d'état-civil.** Avec l'abolition du mariage civil, l'institution du mariage serait alors réservée aux seules Eglises. Celles-ci décideraient donc en dernier lieu «à qui elles donnent leur bénédiction». C'est ce que l'initiatrice du «mariage pour tous» dit elle aussi expressément dans sa proposition: «Par cette

initiative parlementaire, on ne vise pas à dicter aux Eglises et autres communautés religieuses qui, chez elles, a le droit de «se présenter devant l'autel». Elles continueront de le déterminer elles-mêmes.» Ainsi, il y aurait peut-être même à nouveau plus de gens qui se marieraient religieusement.

Sebastian Frehner,  
Conseiller national, Bâle

## École du canton de Fribourg: un jeune homme est autorisé à utiliser les toilettes des filles

**Un père indigné a contacté l'Association Initiative de protection afin de rapporter qu'un élève masculin a été officiellement autorisé à utiliser les toilettes des filles et à faire de la gymnastique avec elles, car il affirme qu'il se sent femme!**

P. B., le père, a raconté que sa fille et son fils, âgés de 15 et 13 ans à l'époque, allaient au cycle d'orientation de la région de Morat (CORM) lorsque l'enseignante de son fils a annoncé en début d'année 2018 une information importante du directeur à toute la classe: un élève de 13 ans était «né dans le mauvais corps» et il était «transgenre». Il ferait désormais de la gymnastique avec les filles.

Le garçon concerné a dit au fils de P.B. qu'il souhaitait désormais qu'on l'appelle par un nom de fille, ce que lui-même et ses camarades ont trouvé «très bizarre». Il a trouvé encore plus bizarre qu'il ait le droit d'utiliser les toilettes des filles où sa sœur allait également.

Cette dernière a également remarqué que ce garçon de 13 ans «venait tout à coup maquillé à l'école, portait des vêtements ainsi que des sandales de filles et allait dans les toilettes des filles». Sa classe n'avait pas été informée au préalable.

Il était particulièrement «désagréable et agaçant» pour elle de rencontrer ce garçon dans les toilettes des filles. Ces dernières attendaient qu'il soit sorti de la zone des lavabos et des miroirs

lorsqu'elles voulaient utiliser leurs toilettes. Sa présence les énervait beaucoup, même lorsqu'elles faisaient un brin de toilette devant les miroirs.

Le père était très déçu que les parents n'aient pas été informés. Le directeur de l'école ainsi que la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) ont contourné ou ignoré les lois scolaires, selon lui. De plus, il estime que l'intimité des filles en pleine puberté a été violée. P.B. se demande si les femmes biologiques ont encore des droits: un garçon est en effet autorisé à faire fi des règles objectives de la vie en commun paisible en raison d'un sentiment subjectif.

En mai 2018, le père a envoyé une lettre au directeur contre la mise en place de l'«idéologie du genre». Ce dernier lui a répondu que la procédure avait été convenue avec le service juridique de la DICS et la clinique universitaire de Berne. Ses réclamations auprès de l'inspecteur scolaire, à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport ainsi que d'autres instances ont été déclarées irrecevables.

Il a renoncé à une aide juridique pour des raisons de coûts. L'Association Initiative de protection recommande à toutes les personnes concernées, parents ou écoliers, de s'adresser rapidement au secrétariat de l'association (tél. 061 702 01 00, [info@schutzinitiative.ch](mailto:info@schutzinitiative.ch)) afin qu'il soit possible de clarifier à temps les circonstances de cas similaires de manière objective et correcte.



Une école à Morat/FR ressemblant à une usine réalise des expériences sur les genres



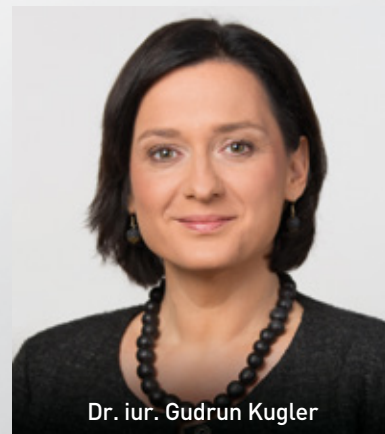
**EXPOSÉ avec traduction simultanée: «Retour à la raison, à propos de la méthode et l'horizon d'un engagement d'orientation chrétienne dans le domaine politique et public»**

L'Association Initiative de protection est heureuse de vous convier le samedi 25 mai 2019 à 11h00 à une conférence tenue par Gudrun Kugler, Conseillère nationale du Parlement autrichien, à l'hôtel Arte, Riggengbachstrasse 10, 4600 Olten, et qui sera suivie d'un apéritif.

Gudrun Kugler est une intervenante réputée à l'échelle internationale. Elle soutient l'idée que toutes améliorations ne sont réalisables qu'en fournissant un engagement personnel dans la société. Elle défend une politique basée sur la liberté et la responsabilité individuelle, fondée sur des valeurs chrétiennes fondamentales. Autres activités de Gudrun Kugler:

- Lutte contre la persécution des chrétiens ([www.intoleranceagainstchristians.eu](http://www.intoleranceagainstchristians.eu))
- Fondatrice de l'Alliance de la Jeunesse mondiale Europe ([www.wya.net](http://www.wya.net)), basée à Bruxelles
- Votes au Parlement autrichien en faveur d'une meilleure protection des enfants et des jeunes vis-à-vis de la pornographie
- Engagement au sein de l'UE, de l'ONU et de l'OSCE depuis 2001

Pour toute inscription, veuillez écrire un e-mail à l'adresse indiquée ci-après ou composer le numéro de téléphone suivant: [info@schutzinitiative.ch](mailto:info@schutzinitiative.ch) ou tél. 061 702 01 00.



Dr. iur. Gudrun Kugler

**UN CONSEIL, faites-vous accompagner par votre fils, votre fille, votre petit-fils ou votre petite fille... Vous verrez, vous ne le regretterez pas!**

## **Projet de collecte de fonds: L'Association Initiative de protection envisage de faire appel à des professionnels pour l'élaboration d'un matériel pédagogique sur l'éducation sexuelle.**

La plupart des supports pédagogiques utilisés dans le cadre des cours d'éducation sexuelle présente des défauts très importants. Ils peuvent déstabiliser les enfants et porter atteinte au droit d'éducation des parents. Au vu de ce matériel pédagogique peu satisfaisant, il n'est pas étonnant de voir les enseignants s'orienter rapidement vers une délégation de ces cours à des «intervenants externes». L'Association Initiative de protection est tout à fait convaincue de la nécessité de renforcer les compétences personnelles des parents, afin qu'ils puissent apporter leur soutien à leurs enfants, les orienter et leur fournir des réponses à leurs questions liées à la sexualité. Néanmoins, les enseignants devraient également recevoir une assistance adaptée afin d'être en mesure de répondre aux questions précises des enfants, sans pour autant les déstabiliser.

C'est la raison pour laquelle l'Association Initiative de protection envisage de développer ses propres supports pédagogiques destinés aux parents (partie 1) et aux établissements scolaires (partie 2). Pour la création de ce matériel, il est prévu de faire intervenir plusieurs spécialistes issus de disciplines différentes. Les supports pédagogiques devront être élaborés par des professionnels chevronnés en la matière, s'appuyant sur des informations scientifiquement prouvées, et non sur des idéologies. Les coûts de production s'élèvent à 30'000 francs. L'Association Initiative de protection remercie tous les donateurs pour leur contribution à ce projet si précieux (cf. champ de communication du bulletin de versement rouge). Les dons dédiés à ce projet alimenteront un fonds qui servira à le financer.

**Soutenez l'Association Initiative de protection! Compte postal: PC 70-80 80 80-1**

### Impressum:

**Initiative de protection – actualité** paraît chaque trimestre / **Abo:** CHF 10.–, pour les donateurs/trices de l'initiative inclus dans leurs dons / **Edition et rédaction:** Association Initiative de protection, case postale, 4142 Münchenstein, Tél. 061 702 01 00, [info@initiative-de-protection.ch](mailto:info@initiative-de-protection.ch), [www.initiative-de-protection.ch](http://www.initiative-de-protection.ch), **Compte postal:** 70-80 80 80-1 © Association Initiative de protection / **Images:** p. 1: Adobe Stock; p. 4: iStockphoto; le reste: m.à.d. / **Maquette:** WJP Werbeagentur AG, 4053 Basel / **Impression:** Spühler Druck AG, Rütli.

**Association Initiative de protection**  
case postale, 4142 Münchenstein  
Téléphone pour conseil: 061 702 01 00  
[www.initiative-de-protection.ch](http://www.initiative-de-protection.ch),  
[info@initiative-de-protection.ch](mailto:info@initiative-de-protection.ch)